



Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
8, avenue de Ségur
75700 PARIS

Contact : Cédric MUSSO
01 44 93 19 91

Paris, le 03 décembre 2007

Lettre ouverte
URGENCE D'UNE LOI CONTRE L'OBESITE INFANTILE

Madame la Ministre,

Au terme de la campagne de terrain de trois mois que nous avons menée dans 21 régions de France sur le thème de l'obésité infantile et à l'appui d'enquêtes alarmantes relatives à la restauration scolaire ou au marketing alimentaire à destination des enfants, il nous a semblé être de notre devoir de vous saisir à nouveau sur ce sujet afin que le gouvernement respecte l'engagement de Nicolas SARKOZY et fasse rapidement de la lutte contre l'obésité une priorité de santé publique.

En effet, relativement protégée il y a encore quelques années, la France n'échappe plus aujourd'hui à la pandémie de l'obésité infantile puisque 1,5 million de jeunes souffrent d'obésité et que ce fléau a une croissance annuelle de 5,7% par an. Le constat de l'obésité infantile, avec ses conséquences sanitaires dramatiques particulièrement en termes de diabète, est d'autant plus alarmant que, malgré les mesures actuelles de dépistage et de prise en charge, il est difficile d'enrayer l'évolution pour des enfants qui sont déjà en situation de surpoids important. Selon les études, on estime ainsi que la probabilité qu'un enfant obèse le reste à l'âge adulte varie entre 20 à 50%. La probabilité est encore plus forte après la puberté puisqu'elle est comprise alors entre 40% et 70%.

Par ailleurs, le lien entre diabète et obésité est préoccupant. En effet, l'augmentation de la fréquence du diabète est liée à 50% à l'allongement de la durée de vie, mais aussi à 50% à l'augmentation du surpoids et de l'obésité. Actuellement, du fait du surpoids, le diabète de type 2 non insulino-dépendant qui n'existait pas chez les jeunes, représente 5% des nouveaux cas chez les moins de 20 ans. Cette évolution dramatique par la gravité du diabète de type 2 associé à d'autres facteurs de risque cardio-vasculaire à moyen terme, doit alerter les autorités.

Durant la campagne présidentielle, Nicolas SARKOZY a dans une interview au magazine *Stratégies* affirmé à raison que « *les comportements alimentaires nocifs sont pris dès le plus jeune âge et doivent donc être particulièrement combattus* » et s'est dit « *favorable à une évolution sur ce sujet, de préférence par la responsabilisation des professionnels, à défaut par l'encadrement normatif, car la lutte contre l'obésité doit devenir une priorité de santé publique* » (n°1455 du 3 mai 2007, page 8).

Or, les enquêtes réalisées par nos associations locales durant cette campagne de terrain étalée sur trois mois ont permis de révéler que la seule responsabilisation des professionnels s'avère inefficace et que seule une action législative permettrait de lutter efficacement contre le fléau sanitaire de l'obésité infantile.

En effet, s'agissant de la restauration scolaire, l'importance de la qualité nutritionnelle des repas servis aux enfants a motivé en 2001 la publication d'une circulaire de l'Education Nationale (circulaire n° 2001-118 du 25 juin 2001 sur la composition des repas servis en restauration scolaire et la sécurité des aliments). Or, faute de caractère obligatoire, cette circulaire est aujourd'hui encore trop peu appliquée, comme le montre l'étude que vient de publier l'AFSSA. Alors que la sécurité sanitaire des repas est aujourd'hui intégrée par tous, l'équilibre alimentaire et l'éducation nutritionnelle n'ont été suivis que de rares actions concrètes : seuls 4% des établissements font appel à un personnel de santé pour contrôler l'équilibre des menus servis aux enfants et 80% des établissements n'affichent aucune information nutritionnelle pour accompagner les élèves au moment du choix de leur repas.

Il nous paraît donc urgent de donner à la fois les moyens humains et financiers aux établissements par l'intervention de diététiciennes et par la formation des personnels de cuisine, souvent démunis face à ces recommandations.

S'agissant du marketing alimentaire à destination des enfants, la grande distribution comme les annonceurs continuent à gaver jusqu'à l'indigestion les enfants de produits trop gras ou trop sucrés contrairement aux recommandations des scientifiques et des autorités sanitaires. Malgré l'alerte en septembre 2006 de l'UFC-Que Choisir qui avait révélé que 89% des publicités alimentaires à destination des enfants portaient sur des produits déséquilibrés et les engagements pris par certaines sociétés de limiter ce harcèlement marketing, aucune modification significative n'est intervenue puisque, avec 87 % des spots, les produits alimentaires trop gras ou trop sucrés représentent toujours l'énorme majorité des produits alimentaires promus pour les enfants. Par ailleurs, sur les quelques 120 magasins de la grande distribution visités par nos enquêteurs, les 4/5 présentent encore des confiseries au niveau des caisses, contrairement à l'avis de l'AFSSA de 2004. En outre, 82% des produits bénéficiant des techniques de marketing de la grande distribution sont trop gras ou trop sucrés.

Comme le souligne le livret ci-joint, les rapports et études se multiplient pour souligner que les axes d'action passent par une plus grande attractivité des fruits et légumes, une meilleure qualité nutritionnelle des produits transformés, rendre à l'école son rôle éducatif pour une alimentation saine et équilibrée, et, enfin, lutter contre le marketing et la communication publicitaire à destination des enfants pour des produits déséquilibrés. A côté de l'évidente responsabilité parentale, il importe donc que les pouvoirs publics œuvrent en faveur d'une meilleure qualité nutritionnelle des produits alimentaires et à la présentation et promotion qui en est faite dans tous les espaces de vie de l'enfant (école, supermarchés, télévision).

Alors que de nombreux Etats européens ont agi sur le plan normatif, il n'est pas admissible que la France ne puisse pas mettre en place des moyens à la hauteur de l'enjeu, qui rappelons-le, tient à la bonne santé des générations futures.

L'importante mobilisation des députés et sénateurs sur ce sujet, par le biais des questions au gouvernement et des propositions de loi déposées sur le bureau de chacune des chambres, montre bien que l'attente citoyenne trouve un réel écho auprès des parlementaires qui malheureusement, conformément aux règles procédurales actuelles, ont peu de chances de voir débattues et adoptées leurs propositions de loi.

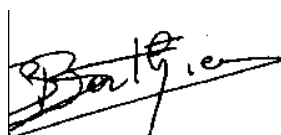
Au vu de ces éléments, et en tant que Ministre en charge de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, vous comprendrez, nous en sommes certains, que nous vous demandions d'agir en vue de l'adoption prochaine, à l'initiative ou avec le soutien du gouvernement, d'une Loi de prévention de l'obésité infantile encadrant l'ensemble des facteurs de ce fléau sanitaire.

Comptant sur votre détermination à résoudre ce problème de santé publique, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Alain BAZOT
Président de l'UFC-Que Choisir



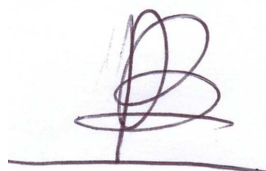
Bruno BERTHIER
Président du CCC France



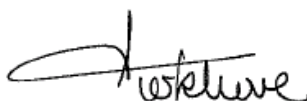
Jean-Jacques HAZAN
Secrétaire Général de la FCPE



Christophe HEBERT
Président de l'ANDRM



Anne KERKHOVE
Présidente de la PEEP



Patrick VEXIAU
Secrétaire Général de l'AFD

